

Terres d'Horizon

LE BULLETIN BIMENSUEL D'INFORMATION DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES ALPES-MARITIMES

S o m m a i r e

P. 2-3 Actualités

- Session : bilan mi-mandat
- Intempéries : la CA a activé sa cellule de crise
- Commission aménagement
- Installation

P. 3 Partenariat

- Un partenariat fort au service de l'agriculture sur le territoire de la CASA
- Maison de pays de Nice : le projet métropolitain avance
- Une future collaboration avec la communauté de communes des Paillons?

P. 4-5 Xylella fastidiosa

P. 6-7 Le dossier du mois

Elevage : l'échographie, un outil de gestion du troupeau

P. 8-9 Focus sur ...

- Réglementation : équarrissage, contrôle sur la déclaration des surfaces PAC
- Social : le service de remplacement

P. 10 Innover

- Les voyages d'études : se former autrement

P. 11 Promotion

- Les fêtes agricoles de l'automne

P. 12 Agenda des élus

- Indices du fermage 2015-2016
- Protéger vos oliveraies des étourneaux

L'édito du président

Vous nous avez fait confiance en nous élisant pour six ans à la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes. Vous trouverez, en complément de ce numéro, le bilan de mi-mandat qui présente notre travail. Notre compagnie consulaire est entrée depuis quelques mois dans une période de grandes transitions dûes aux changements nationaux impactant l'organisation des territoires et les ressources des Chambres : l'Etat a choisi de ponctionner le fonds de roulement constitué par les élus, année après année, pour faire face aux imprévus et construire notre siège social.

Tout sera mis en œuvre pour créer, malgré tout, la future Chambre d'agriculture.

Transition également avec la régionalisation : c'est à ce niveau que se déploie désormais la politique agricole. Je m'inscris volontiers dans cette politique régionale pour tout ce qu'elle peut apporter en efficacité par la mutualisation des moyens, les nouvelles synergies...

Par contre, je ne laisserai en aucun cas le conseil individuel et l'accompagnement des agriculteurs s'éloigner d'eux.

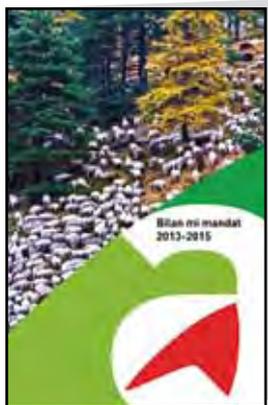
C'est dans cet esprit que nous œuvrons à la fois pour la Région et que nous avançons sur les projets de construction de la maison de l'agriculture et du CREAM ainsi que sur l'accompagnement des agriculteurs par nos conseillers.

Nous sommes particulièrement heureux d'accueillir, le 3 décembre 2015, les éleveurs de la région au salon du Matériel et des Techniques d'Elevage, organisé par les Chambres d'agriculture du Var et des Alpes-Maritimes. Cette manifestation montre que l'élevage a toute sa place dans la région et que nous savons nous fédérer pour accompagner toujours plus les éleveurs.

Retrouvez les différentes
rubriques
d'information de la Chambre
d'agriculture : www.ca06.fr

Actualité

Session : les élus présentent leur bilan de mi-mandat



La Chambre d'agriculture a tenu sa dernière session de l'année le 20 novembre 2015, au CREAT.

Une session placée sous le signe d'engagement des membres du bureau : en effet, les élus sont très fortement impliqués dans leur mandat. Plusieurs journées de travail ont permis d'appréhender leurs missions en tant qu'élus, dans un contexte national et régional en pleine mutation. C'est tout naturellement qu'ils ont présenté le bilan mi-mandat, fruit de leurs réflexions.

Ce bilan, organisé autour de 9 engagements, présente le travail réalisé et les objectifs restant à atteindre d'ici la fin du mandat. Pour Chantal Bagnato, «cette démarche a été très constructive car elle nous a permis de faire le point et de déterminer notre cap d'ici 2019».

Le budget 2016 présente 3 caractéristiques : il est constitué avec une maîtrise des dépenses de fonctionnement, une intégration des dépenses et recettes liée aux demandes des financeurs et de la régionalisation et une intégration des éléments liés aux constructions du siège de la Chambre d'agriculture et du CREAM.

Concernant le fonds de péréquation, la demande de la Chambre d'agriculture a été prise en compte. Un reversement de 530 000 euros va permettre d'avancer dans le projet de construction. Néanmoins, ce montant ne compense pas le montant prélevé (2,7 millions d'euros).

Calendrier prévisionnel de la station d'expérimentation de la Chambre d'agriculture (CREAM)

- janvier 2016 : top départ du chantier de construction de la station
- juillet 2016 : livraison de la station
- septembre 2016 : période de transfert du CREAT vers le CREAM

Intempéries des 3-4 octobre 2015 :

la Chambre d'agriculture a activé sa cellule de crise

Lors de la nuit des 3 et 4 octobre 2015, l'ouest du département des Alpes-Maritimes a été sinistré par des pluies d'une ampleur exceptionnelle.

La Chambre d'agriculture est intervenue dès le dimanche 4 octobre pour commencer le recensement des exploitations touchées.

Les services et les élus ont été fortement mobilisés dans les jours qui ont suivi :

- lundi 5 octobre : la Chambre d'agriculture contacte tous les agriculteurs pour connaître les dégâts. Une trentaine d'agriculteurs sont recensés.
- vendredi 9 octobre : une mission d'enquête, en présence de Michel Dessus, de Jean Federzoni, et de la DDTM rencontre 3 agriculteurs sinistrés par les inondations.
- mardi 13 octobre : la Chambre d'agriculture organise une réunion avec les représentants des principales banques et compagnies d'assurances ainsi que la MSA pour réaliser une pré-étude des dossiers et déterminer les mesures urgentes à prendre.
- jeudi 22 octobre : le Comité départemental d'expertise des calamités agricoles se réunit pour réaliser la demande de reconnaissance de l'état de calamités. Approuvée à l'unanimité, elle a été transmise au Comité national qui se réunira début décembre et décidera alors de l'état de calamités agricoles.

En cas d'avis favorable de ce comité, les dossiers seront envoyés aux agriculteurs concernés pour une étude au cas par cas des demandes individuelles.

Elu référent : Michel Dessus
Votre interlocuteur à la CA : Philippe Perrot

La Chambre d'agriculture remercie
la MSA et les partenaires pour leur
réactivité

Commission Aménagement

La commission aménagement s'est réunie le mardi 13 octobre 2015 sous la présidence de Bruno Gabelier.

Les 7 élus présents ont ouvert la séance par un point d'information sur l'état d'avancement des réflexions sur l'aménagement de la basse Vallée de la Siagne. De riches débats ont permis de retracer l'historique de ce territoire et d'échanger sur les difficultés et solutions qui pourraient y être apportées, notamment au regard des inondations récurrentes subies par ce secteur.

Le traditionnel point sur l'état des documents d'urbanisme et des partenariats a mis en lumière l'activité des services territoriaux de la Chambre d'agriculture dans ce domaine, parallèlement aux actions menées régulièrement sur le territoire de l'Opération d'Intérêt National de la Plaine du Var.

Des échanges sur les dossiers d'actualité, tels la compensation financière en cas de défrichement et le bail de petites parcelles, ont suivi, illustrant les préoccupations des professionnels sur la problématique des mises à disposition et de l'exploitation de terres agricoles.

Nous reviendrons sur ces deux derniers sujets dans un prochain article car la commission a besoin d'approfondir ses réflexions.

Elu référent : Bruno Gabelier
Votre interlocuteur à la Ca : Laura Ruiz

Installation

La CDOA, réunie le 18 novembre 2015, a donné un avis favorable aux trois demandes de DJA :

- à Lucéram en maraîchage / oléiculture
- à Isola en élevage bovin lait
- à Séranon en apiculture

Sur 2015, 8 demandes de DJA ont été présentées et accordées.

Partenariat

Un partenariat fort au service de l'agriculture sur le territoire de la CASA

Riches de 3 années de collaboration passées, la Chambre d'agriculture et la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ont renouvelé leur convention de partenariat.

Les 2 partenaires souhaitent poursuivre les engagements en faveur d'une dynamique et d'une compétitivité agricole, dans une logique d'approche globale de développement durable et de qualité, sur le territoire de la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis.

Ainsi sur le territoire de la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis, forte de 24 communes, des actions seront menées sur les 3 axes suivants :

1. Accompagnement des communes dans leurs projets d'installation en agriculture

2. Appui à l'émergence et à la mise en œuvre de projets collectifs

3. Appui à l'Innovation, la Recherche et le Développement pour une mise en synergie des ressources locales

Des objectifs clairs

- Donner aux communes du territoire les moyens de développer leur agriculture

Une participation financière importante de la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis est mise en place pour inciter les communes à commander des études et des expertises auprès de la Chambre d'agriculture et les aider dans la phase plus opérationnelle du projet.

- Favoriser la transmission des exploitations

La Chambre d'agriculture a organisé une réunion publique d'information sur la transmission des exploitations agricoles et la location des terrains agricoles, le 17 novembre 2015, au Rouret. Cette réunion à destination de tous les agriculteurs de 57 ans et plus, a permis de repérer et de sensibiliser les futurs retraités aux différentes possibilités de transmission de leur exploitation.

- Identifier les stratégies de commercialisation en circuits courts des exploitations de la CASA et imaginer avec eux un nouvel outil de mutualisation et de coopération (de type atelier de transformation collectif).

- Soutenir l'innovation

Cet objectif s'appuie sur l'organisation d'expérimentations avec les exploitations agricoles de la CASA et la recherche de potentialités de développement de nouveaux débouchés avec l'INRA, le lycée horticole d'Antibes et le CREAT, sur le développement de nouvelles productions maraichères et horticoles.

Maison de pays de Nice, le projet métropolitain avance

Le 2 novembre 2015, la Chambre d'agriculture était invitée par les services de la Métropole



à visiter le local de la future Maison de pays métropolitaine.

Si de nombreux travaux restent à effectuer, le site de 150 m² en bordure du Vieux Nice et face à la coulée verte présente un énorme potentiel. Michel DESSUS a rappelé, lors de cette visite, l'importance pour les agriculteurs de disposer d'un local fonctionnel pour la vente, et attractif pour le territoire.

Une future collaboration avec la Communauté de communes des Paillons ?

Le 3 novembre 2015, Michel DESSUS, Bruno GABELIER et Xavier WORBE ont reçu à la Chambre d'agriculture, le Président de la Communauté de Communes du Pays des Paillons accompagné de son équipe.

Cette 1^{ère} rencontre a permis de croiser les approches agricoles de chacune des parties. Une prochaine réunion avec tous les maires de la Communauté de Communes du Pays des Paillons est programmée pour construire ensemble un programme de collaboration visant à dynamiser l'agriculture du territoire.



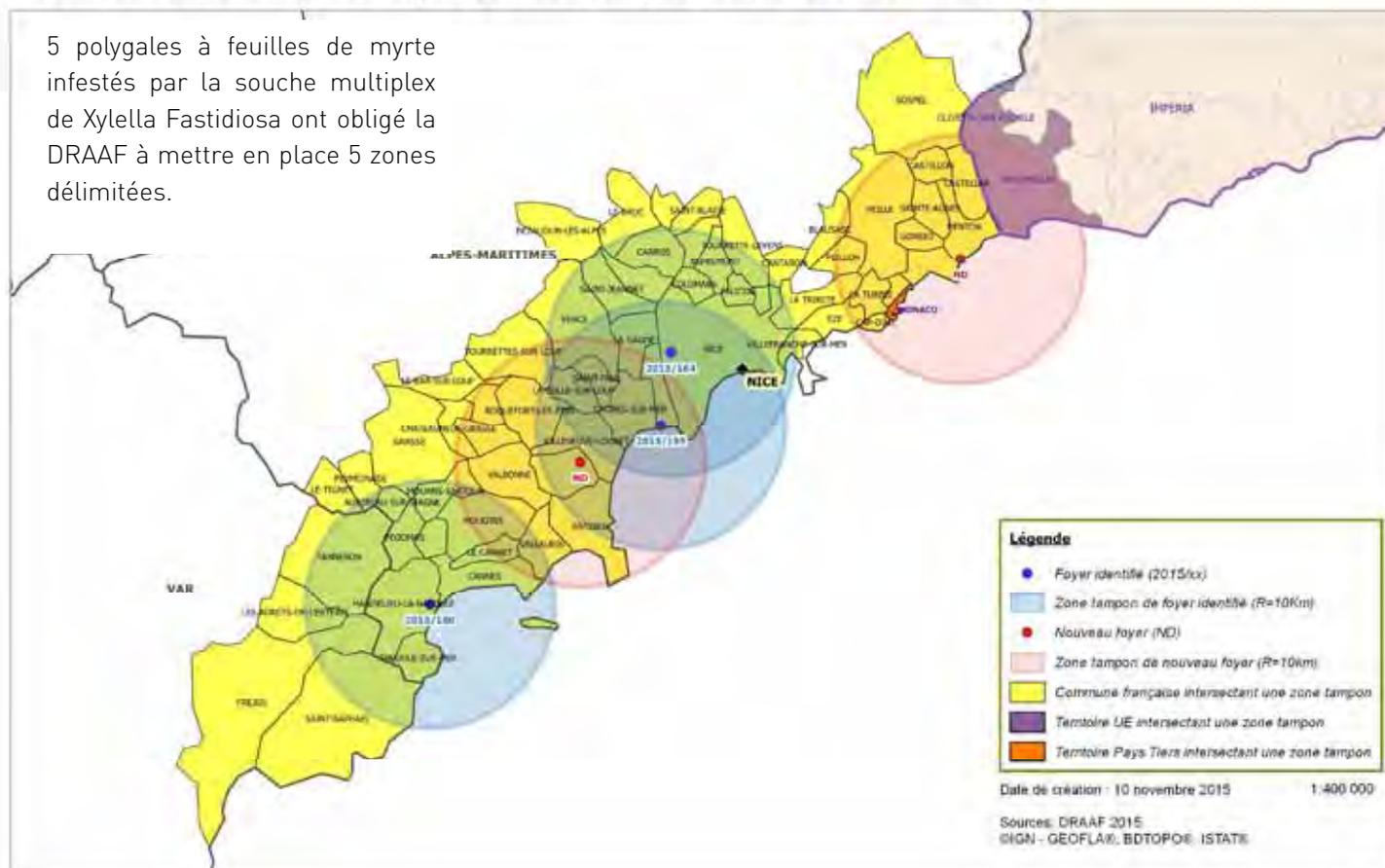
Xylella fastidiosa

La Chambre d'agriculture mobilisée pour défendre la filière horticole

Au cours de ces dernières semaines, les présidents de la Chambre d'agriculture, de la FDSEA et des JA se sont mobilisés pour limiter les pertes financières des horticulteurs et des pépiniéristes suite à l'arrêt du Préfet de région Provence Alpes Côte d'Azur (5 nov. 2015). En effet, trois dérogations (A, B et C) sont prévues dans les textes européens permettant aux producteurs de s'adapter à des situations spécifiques (voir infographie ci-contre). La souche présente dans les Alpes-Maritimes n'est pas dangereuse pour les agrumes, vignes et arbres fruitiers (dont oliviers). Une souche a été détectée sur la commune de Toulon (Var).

Xylella fastidiosa - Carte des foyers et zones tampons autour des zones infectées

5 polygales à feuilles de myrte infestés par la souche multiplex de Xylella Fastidiosa ont obligé la DRAAF à mettre en place 5 zones délimitées.



les actions de la Chambre d'agriculture sur ce dossier sont menées en partenariat avec le Département des Alpes-Maritimes

Elu référent : Michel Dessus
Votre interlocuteur à la Ca06 : Serge Graverol
tél. : 04 93 18 45 41

Comprendre les zonages et les mesures de protection

Définitions :

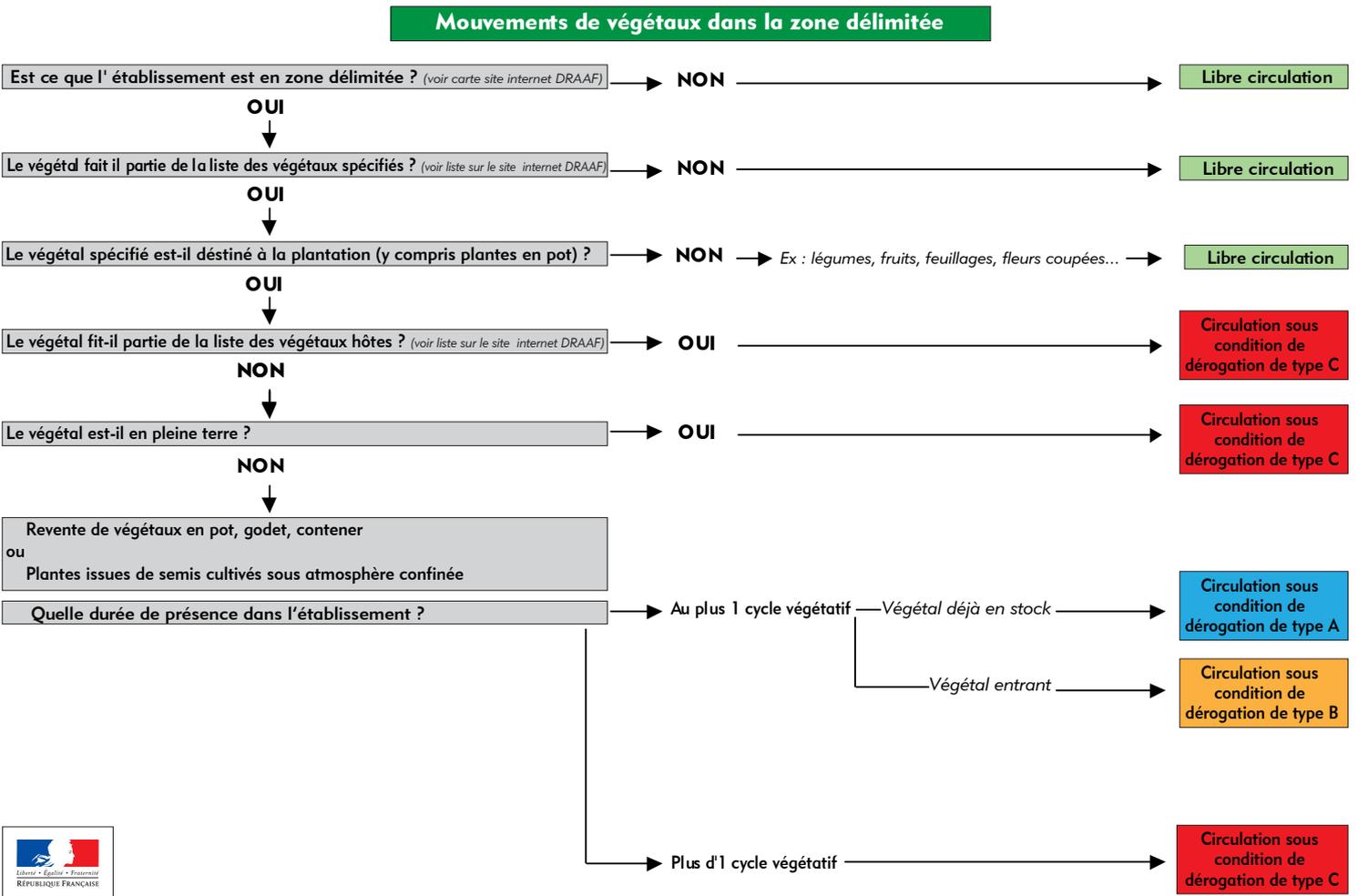
Les zones délimitées comprennent une zone infectée et une zone tampon. La zone infectée représente un rayon de 100 mètres autour des végétaux infectés. Les zones tampon s'étendent sur au moins 10 km autour de la zone infectée.

Mesures de protection

En ce qui concerne la **zone infectée**, des mesures strictes d'éradications sont mises place : destruction par le feu des 20 plantes hôtes ⁽¹⁾ et réalisation de traitements phytopharmaceutiques insecticides adaptés sur l'ensemble des végétaux présents dans cette zone.

En ce qui concerne la **zone tampon**, sont interdits toutes sorties et tous mouvements de végétaux spécifiés (www.draaf.paca.agriculture.gouv.fr) qui ont été cultivés pendant au moins une partie de leur existence dans la zone délimitée. Cependant, il existe des dispositions de dérogation (art. 9.2 de la décision européenne).

Comprendre les mesures de dérogations



SRAL PACA - Modalités de circulation des végétaux spécifiés V2-nov 2015

Pour vous aider à comprendre les mesures de dérogation, les Chambres consulaires organisent 5 réunions d'information au CREAT, en présence de la DRRAF

- | | |
|---------------------------------|--|
| • producteurs de plantes en pot | 1^{er} décembre à 14h30 |
| • entreprises du paysage | 9 décembre à 9h30 et 14h30 |
| • pépiniéristes et revendeurs | 17 décembre à 9h30 et 14h30 |

(1) 20 plantes hôtes

Erable sycomore - Ciste à feuilles de sauge - Ciste de Montpellier - Genêt de Ténérife - Genêt faux raisin d'ours - Véronique arbusive - Lavande officinale - Lavande dentée et l'ensemble de ses hybrides - Myrte commun - Pélargonium odorant - Polygale à feuilles de myrte - Myrobolan, Prunier-cerise - Chêne liège - Romarin - Faux genêt d'Espagne - Armoise arborescente - Asperge sauvage ou asperge à feuilles aiguës - Coronille de Valence - Lavande stéclade - Rosier buisson à fleurs groupées

Dossier du mois

Spécial "Salon du Matériel et des Techniques" L'échographie : un outil de gestion du troupeau

A la portée de tous les éleveurs, l'échographie permet d'identifier au plus tôt les animaux gestants ou pas. Ainsi l'éleveur peut décider de la conduite à appliquer : réforme, remise en lutte, orientation sur les parcours, transhumance, vente de femelles pleines, traitements sanitaires, prévision de production...

Pour les multipares, l'échographie permet de connaître au plus tôt le nombre d'agneaux pour chaque brebis et ainsi adapter l'alimentation des vides au profit des gestantes et privilégier les mères de doubles.

En cas de non gestation, les femelles vides pourront être remises à la reproduction rapidement.

Dans la mesure où l'image obtenue est de bonne qualité, la fiabilité de cette technique est proche de 100% pour les diagnostics vide/pleine.

Pour le dénombrement, la fiabilité dépend de l'appareil utilisé par l'opérateur, du niveau d'expérience de ce dernier, des conditions de contention, du stade d'intervention, de la mise à jeun des animaux et du calme des animaux.

Témoignages

Didier GASTAUD
membre du GAEC SERRE LIONS à Saint Antonin, éleveur et inséminateur de 50 bovins laitiers.

« J'utilise le service d'échographie de la Chambre d'agriculture sur mes bovins tous les 3 mois afin de confirmer la réussite des inséminations. Je réalise les échographies sur mes vaches car les retours en chaleur ne sont pas toujours visibles lorsque les vaches sont à l'attache dans le bâtiment d'élevage. L'échographie me permet de dater le stade de gestation afin de prévoir la date du tarissement des vaches ou de réformer certaines vaches qui ont des problèmes de fertilité.

L'échographie sur les génisses à la descente d'alpage confirme les saillies réalisées entre juin et septembre.

Nicolas RONDI
GAEC FERME DES GASTRES, éleveur de bovins à Annot, en alpage à Roubion

« J'utilise le service d'échographie en alpage en septembre sur tout le troupeau bovin laitier afin de confirmer les dates de saillies qui ont eu lieu depuis le printemps et de prévoir les dates de tarissement des vaches. »

Christian SCELLE éleveur de bovin fromager à La Tour-sur-Tinée en alpage au Boréon.

« L'échographie en alpage à l'automne au moment du tarissement me permet de choisir les vaches que je réformerai avant la descente de montagne. »

Utiliser l'échographie en Ovins / Caprins

L'échographie est réalisable dès 50 jours de gestation pour le diagnostic pleine / vide

Les animaux doivent jeûner au minimum 12 heures avant l'intervention.

- Echographie ovine : la brebis est debout dans un couloir de contention ou bloquée par un cornadis.
- Echographie caprine : l'animal est toujours debout. Plusieurs organisations sont possibles : au quai de traite, au cornadis, blocage par l'éleveur ...

Préparer son chantier

Pour organiser au mieux un chantier, il convient de :

- choisir les femelles qui correspondent à la date souhaitée (50 jours après saillie) et constituer les lots,
- faire de la place dans un local ou un hangar sombre (pour faciliter la lecture de l'écran),
- pouvoir attraper les femelles facilement ou disposer d'un couloir de contention,
- disposer de 2 personnes pour faciliter la manipulation



Spécificité du dénombrement

Des prestataires interviennent également sur le département avec du matériel spécifique pour trier les brebis selon le nombre d'agneaux détectés.

Avec cet équipement et un appareil très performant, l'opérateur, assis dans la remorque, bloque la brebis debout. Il réalise l'échographie, enregistre le diagnostic sur un compteur, marque la brebis et la libère. L'éleveur est chargé de faire monter les animaux dans la remorque, placée en bout de couloir de contention.

Le saviez-vous ?

Le service élevage de la Chambre d'agriculture réalise les échographies et inséminations. Prendre rendez-vous auprès de Benoît Esmengiaud
04 97 25 76 54

s d'élevage" eau

Salon du Matériel & des Techniques d'élevage



jeudi 3 décembre 2015
sous la halle du MIN fleurs
à Nice de 9 h à 17 h

Tél. 04 93 18 45 00
Liste des exposants & conférences
www.ca06.fr



Utiliser l'échographie en élevage bovin



Une gestation se caractérise sur l'écran par une petite tache claire (l'embryon) entourée d'une poche de liquide sombre. La capacité de l'opérateur à donner un résultat fiable réside dans son aptitude à interpréter correctement ces images. Le constat pleine / vide par échographie est fiable dès 35 à 40 jours.

ATTENTION : les taux de mortalité embryonnaire habituellement constatés entre 30 et 60 jours sont de l'ordre de 10%. Avoir un constat de gestation positif trop tôt n'est pas forcément la garantie d'une gestation menée à terme.

TRES IMPORTANT : en présence de taureaux dans le troupeau, la fiabilité du constat dépend de l'aptitude de l'éleveur à connaître avec précision la date de la dernière saillie. En effet, le statut GESTANT ou VIDE est attribué en comparant les informations recueillies avec celles que présentent généralement les animaux gestants au même stade. Des femelles examinées car non revues en chaleur depuis plus de 6 semaines seront annoncées comme VIDES, alors qu'elles peuvent être PLEINES, si elles ont été re-saillies à 3 semaines, sans que l'éleveur ne le sache.

AVANTAGES DE LA TECHNIQUE :

Permet de déterminer le stade de gestation de la vache à un mois près.

A la vue des cornes utérines sur l'écran, il y a confirmation de l'état de non gestation.

L'échographie permet de déterminer la période de tarissement pour les laitières.

Vincent DE SOUSA, membre du GAEC PORTE ROUGE à Levens

« Nous réalisons un diagnostic de gestation sur toutes nos brebis, systématiquement à 55 jours après la fin de la lutte, bien que nos béliers soient équipés de marqueurs. Avec ce système, nous optimisons la gestion des périodes de mises bas en prévoyant 3 périodes d'agnelage (février, juin et fin août). Nous recherchons un pic de production en mars/avril pour fabriquer de la tomme avec un agnelage un peu plus important pour valoriser les agneaux de lait à Pâques. Notre objectif est de maintenir une production jusqu'à la fin de l'année pour fabriquer yaourts, flans et fromages lactiques. Si le diagnostic de gestation est négatif, nous remettons les béliers sur le troupeau au plus vite. Lors de mon installation à l'automne 2014, nous avons dû racheter des brebis en lactation car il y avait trop de brebis vides dans le troupeau pour assurer la rentabilité de l'atelier. »

Frédéric MARQUES

GAEC ELEVEURS DES BAOUS à St Jeannet

« Nous avons un troupeau de 130 brebis mixtes (laitières et viandes). L'échographie sur le troupeau ovin permet de planifier la période de production fromagère (lutte mai/juin) et de remettre en lutte les brebis vides au 15 septembre pour avoir des mises bas en février/mars afin de maintenir une production laitière au printemps.

L'échographie nous permet de trier les animaux afin d'améliorer leur rationnement 1 mois avant la mise bas en leur donnant un meilleur pâturage. »

Didier FISCHER, membre du GAEC DES MONTS D'AZUR à Tourrettes / Loup, éleveur de 500 brebis Préalpes du Sud

« En prévision de l'agnelage de printemps, nous réalisons l'échographie avec dénombrement ce qui nous permet de trier les brebis qui auront 2 agneaux et les simples. La bergerie au moment de l'agnelage est alors séparée en 2, afin d'adapter le rationnement des brebis doubles un mois et demi avant les naissances.

Le tri des brebis vides permet de garder un troupeau tout l'hiver à l'extérieur sur les parcours de l'exploitation.

Pour l'agnelage d'automne, nous réalisons un diagnostic plein/ vide début septembre en alpage ce qui permet de redescendre en bergerie les gestantes et de garder un troupeau en alpage jusqu'au 15 octobre.

L'échographie permet d'éviter les erreurs de tri des brebis à la mamelle qui peut être difficile pour les agnelles. »

Elu référent : Katia Baillet

Votre interlocuteur à la CA : Benoît Esmengiaud

Réglementation

Equarrissage : la Chambre d'agriculture travaille toujours sur la mise en place du service ... pour tous!

Pour bénéficier du service d'équarrissage, les éleveurs doivent régler, par l'intermédiaire de l'EDER, une cotisation (CVO) indexée sur leur nombre d'animaux. Un certain nombre ont décidé de ne plus la payer, car ils ne peuvent bénéficier du service faute d'accès à leur exploitation. Ils sont ainsi passibles d'une amende de 5^{ème} catégorie (1500 €).

Cette situation n'est pas tenable à long terme. La Chambre d'agriculture suit attentivement le dossier et va engager une demande auprès de l'ATM pour la renégociation de l'appel d'offre national. Il est nécessaire de prévoir des véhicules mieux adaptés aux départements de montagne.

Les services de la Chambre d'agriculture ont recensé 88 exploitations inaccessibles par la société d'équarrissage. Les animaux morts ne sont donc pas éliminés par le service d'équarrissage.

Dece fait, les éleveurs sont confrontés à un problème réglementaire : en cas de contrôle sur les aides, ils ne peuvent pas produire les bordereaux d'enlèvement des cadavres correspondants aux animaux effectivement sortis de leur inventaire.

Rappelons que les éleveurs sont tenus de faire enlever les cadavres des animaux morts dans l'exploitation par une société d'équarrissage, à savoir la société Saria, basée à Carnoules.

Cette société dispose pour l'enlèvement des animaux morts, de véhicules poids lourds (plus de 12 tonnes). Elle est agréée par l'Association ATM, qui gère l'organisation (collecte, transformation...) du service d'équarrissage depuis 2009, au niveau national.

Déclaration des surfaces PAC : un nouveau type de contrôle

Les « visites rapides » sont un nouveau type de contrôle. Elles auront lieu entre le 30 novembre et janvier 2016 dans toutes les exploitations.

Les services de la Chambre d'agriculture, associés aux services de la DDTM, ont proposé des sessions de formation (avril et mai 2015) au cours desquelles les exploitants ont pris connaissance des nouvelles modalités de déclaration des surfaces, avec l'application d'un taux de proratisation, établi en fonction de la nature des ressources pastorales et de leur disponibilité pour les animaux.. Compte-tenu des délais d'instruction des dossiers, l'Etat a mis en place des avances de trésorerie pour ne pas pénaliser les éleveurs.

Aujourd'hui, à la demande de l'Europe, l'Agence de Services et de Paiement (ASP) va procéder, sur instruction ministérielle, à des «visites rapides» dans toutes les exploitations, dans le but de vérifier les taux de prorata déclarés. Une journée de visite a été organisée avec l'ASP sur le département pour comprendre le déroulement et les conséquences de ces visites.

La Chambre d'agriculture et la DDTM ont organisé une réunion de restitution le jeudi 12 novembre au CREAT pour informer un maximum d'éleveurs :

Les surfaces en cause sont les surfaces de parcours (prairies permanentes, landes, estives, bois pâturés...)

Les surfaces dont le taux de proratisation déclaré par l'exploitant est plus avantageux que le taux retenu par l'IGN, seront également contrôlées.

Lors du contrôle, l'ASP a la possibilité d'exclure certaines zones, considérées comme surfaces non agricoles. Le nouveau tracé se substitue alors à la déclaration initiale faite par l'éleveur.

Les éleveurs ont la possibilité de corriger leur déclaration, avant le contrôle, par l'intermédiaire d'un formulaire en ligne sur le site Telepac, et qui sera également envoyé par la DDTM à tous les déclarants.

Attention, le contour des îlots ne doit pas être modifié. L'exploitant peut uniquement changer le taux de prorata global de l'îlot (et seulement en passant à la tranche de valeur supérieure) ou créer des parcelles de prorata différent dans l'îlot, afin de mieux individualiser des zones homogènes.

Les pénalités possibles à l'issue du contrôle :

Sous-déclaration = aucune incidence

Si le prorata déclaré est supérieur à celui contrôlé :

- écart inférieur à 3 % = aucune pénalité
- écart entre 3 et 20 % = pénalité égale à écart x 2
- écart supérieur à 20 % = pas d'aide

Cette procédure de vérification permet de «sécuriser» les déclarations et de ne conserver que des surfaces admissibles. Les erreurs rémanentes à compter de 2016 verront leur pénalisation augmenter par la rétroactivité sur les années antérieures.

**Nous vous conseillons de consulter votre déclaration, en ligne sur Telepac, pour bien vérifier les prorata déclarés.
En cas de doute, corrigez !**

Elu référent : Katia Bailet
Votre interlocuteur à la CA : Monique Bassoleil

Comprendre le service de remplacement

- Vous devez vous absenter : réunions, formations, congés, maladie, pensez au **service de remplacement** !
Futur papa ? Future maman ? Le service de remplacement est la solution unique pour vous alléger la charge de travail. A votre écoute, nous travaillons avec la MSA pour vous offrir le meilleur des accompagnements. L'association, gérée par des agriculteurs, vous donne accès à une embauche simple, sans paperasse et rapide avec des tarifs extrêmement réduits par rapport à une embauche classique (minimum 50 % de moins). De plus, vous pouvez faire appel à qui vous voulez pour vous remplacer, alors n'hésitez plus !
- Devenir agent de remplacement ? C'est possible ! A compter de cette année, le service de remplacement des Alpes-Maritimes a mis en place un accès à la formation professionnelle pour nos CDI. Contactez-nous !

croisés

Regards



Nicolas Treins

maraicher à La Colle sur Loup et président du Service de remplacement.

Installé depuis 2012, Nicolas est en plein lancement de son activité ce qui se traduit par des charges fortes liées aux investissements. Une embauche classique serait à ce jour trop lourde à assumer financièrement. Il ne se le permet que pendant sa pleine saison, de mai à octobre.

«J'utilise beaucoup le service de remplacement qui répond parfaitement à mes besoins en main d'œuvre temporaires».

S'il affirme que le service est en plein développement et qu'il répond à un réel besoin des exploitants, il prévient également les exploitants « Ce service est très simple à utiliser. Un coup de fil, un mail, et votre employé est déclaré, sous contrat, vous ne vous occupez de rien. Par contre, le salarié n'est pas toujours qualifié ou compétent. Parfois le remplaçant ne fait pas exactement mon travail mais il m'aide à avancer plus vite sur un chantier. »

Pour Nicolas, le service de remplacement c'est aussi un bon moyen de tester ses futurs salariés. « Cela fait deux années que j'embauche suite à un remplacement qui s'est bien passé ».

Grâce à ce service, Nicolas peut s'absenter de son exploitation. Administrateur des Jeunes Agriculteurs 06, responsable du service de remplacement au niveau régional mais aussi national, il apprécie ce service unique, privilège du monde agricole, qui lui offre la possibilité de s'absenter sans stopper son activité.



Olivier Vachez

Agent de remplacement et exploitant : une association productive

Olivier a découvert le Service de remplacement lors du stage à l'installation organisé par les Jeunes Agriculteurs. Après plusieurs années passées en Australie, il est revenu en France avec un projet agricole.

Avant de se lancer, Olivier doit trouver un terrain et surtout fixer son projet :

« se croire capable d'être agriculteur est une chose, devenir chef d'exploitation en est une autre. J'ai 50 ans, je voulais être sûr de mon choix ». Afin d'être certain que le métier lui plaisait et d'acquérir de l'expérience, Olivier a pris rendez-vous au service de remplacement. « Deux semaines plus tard on me proposait un poste en CDD dans une exploitation oléicole classée en agriculture biologique, j'ai beaucoup appris. »

Ensuite, Olivier a travaillé en élevage puis en maraîchage. «J'ai découvert plusieurs filières agricoles. Le maraîcher qui m'a embauché via le service de remplacement m'a proposé un CDD longue durée, 6 mois. J'ai accepté».

Au chômage, Olivier a trouvé un emploi avec pour tremplin le service de remplacement.

«Je pense que c'est un outil génial pour toucher à tout, découvrir, apprendre, se faire un réseau et tester toutes les filières agricoles. De plus, c'est simple et rapide niveau paiement de salaire. La seule difficulté est de s'adapter au rythme demandé par les exploitants. C'est indispensable pour vivre de ce métier par la suite. »

Contact

Service de remplacement 06 :
serviceremplacement.azur@gmail.com
04 93 21 17 02

Focus sur

Les voyages d'étude : se former autrement

Cunéo : visites d'exploitations maraîchères arboricoles et de la foire expo fruits & légumes

La Chambre d'agriculture et la FDGEDA ont organisé un voyage d'étude à Cunéo, le 13 septembre. Une dizaine de producteurs a participé à ce déplacement et a apprécié les spécificités des 4 exploitations visitées ainsi que les échanges de pratiques culturales.

Visites des exploitations

Exploitation maraîchère

M. Bernardi à Dronero possède une grosse exploitation en fruits rouges, raisin de table et maraîchage. Ses spécificités, la culture de tomates hors-sol et la culture de salades sous tunnel en hydroponie

Exploitation de petits fruits rouges : la priorité, lutter contre la Drosophile

M. Ribero Valter détient une exploitation de fraises et de framboises en hors-sol avec des abris élaborés à partir d'anciennes structures de culture de kiwi. Pour répondre aux problèmes récurrents de l'invasion de drosophylla suzukii sur fruits rouges, il utilise des filets qui entourent la parcelle jusqu'à 3.50 m de haut environ. Cette drosophile est encore plus attirée sur les cultures de framboises. Le piégeage des drosophiles sera réalisé, lors de la prochaine campagne, à l'extérieur de la parcelle, mais pas dans les parcelles protégées par les filets car l'effet à l'intérieur de la parcelle est encore plus néfaste.

Exploitation arboricole et conserverie

M. Dalmasso Mauro et Armando Angelo ont fait visiter leurs exploitations de pommes et leur station de conservation. Leur culture est menée avec une densité peu élevée. Le calibre des pommes est gros car mieux revalorisé dans leur région. Beaucoup de détails techniques ont été évoqués durant la visite.

Visite de la foire expo à Cuneo

Il s'agit d'une exposition de fruits et légumes avec quelques légumes pécifiques de cette région du Piémont, comme le poireau ou les poivrons de Cuneo.



«Fruit attraction» à Madrid, une délégation de maraîchers en Espagne



Plus de 20 maraîchers ont visité le Salon international «fruit attraction» à Madrid. Ce salon présente toutes les filières maraîchères et fruitières incluant producteurs, les sociétés en amont, les distributeurs et les sociétés logistiques. Pas moins de 25 pays sont représentés, notamment la France, par de grosses entreprises comme Saveol, Prince de Bretagne ou par le marché St Charles... Une part importante des sociétés de production d'agrumes étaient présentes.

Ont retenu notre intérêt,

- Les **excellents melons** Piel de Sapo, spécialité espagnole, qui se conservent longtemps et qui ont un goût de miel.
- Le développement de **substrats naturels ou de solutions à base d'enzymes**, champignon, nématodes, qui s'intensifie pour répondre aux problèmes des bio-agresseurs rencontrés dans les cultures.
- Dans le domaine **des semences**, les innovations de sociétés espagnoles : Fito, et Intersemillas, Ramiro Arnedo Semillas, qui exposaient des nouveautés en tomates, poivrons et aubergines.
- **Le matériel agricole** : une innovation à retenir chez Olivier, une bineuse très étroite pour les cultures de salades, poireaux, carottes.
- Une autre innovation qui a beaucoup plu à nos exploitants : une planche à découper les butternut ou pastèques pour la vente au détail.

Elu référent : Chantal Bagnato
Votre interlocuteur à la Ca06 : Serge Graverol

Promotion

Le retour des bergers à Belvédère



La fête du retour des bergers de Belvédère est une véritable institution dans la vallée et les visiteurs ne s'y trompent pas! Cette manifestation montre que l'élevage participe à la vie sociale et économique des villages maralpains. Le village de Belvédère est particulièrement dynamique avec ses boutiques de producteurs et la fromagerie de la Gordolasque à quelques kilomètres du village. La demande en produits

locaux est bien réelle.

Michel Dessus, lors de l'inauguration de la fête, a rappelé le soutien de la Chambre d'agriculture pour la filière élevage, notamment sur la problématique du loup, sur laquelle il est personnellement engagé et sur le maintien d'un abattoir départemental. La filière doit poursuivre son développement avec une commercialisation en circuit court.

La foire concours de Saint-Etienne-de-Tinée



Pour Laurent Ferrer, Président du Gédar de la Tinée, la foire concours de Saint-Etienne-de-Tinée, est le rendez-vous de l'année pour les agriculteurs de la vallée.

«Nous prenons plaisir à recevoir, chaque année, les consommateurs du littoral, à leur offrir un repas 100 % terroir. Nous sommes fiers d'exposer nos productions et de promouvoir les produits de saison. La foire-concours, c'est aussi montrer que les agriculteurs sont des acteurs des territoires de montagne. Notre Gédar associe également des artisans locaux. C'est une réelle force de se fédérer pour travailler ensemble et promouvoir nos métiers respectifs.

Au nom du Gédar, je remercie nos partenaires qui nous permettent d'organiser une très belle foire... malgré les intempéries !».

Portes ouvertes des moulins à huile des Alpes-Maritimes

La Chambre d'agriculture et le SION ont organisé, le samedi 28 novembre, les journées portes ouvertes des moulins à huile d'olive. Cette traditionnelle rencontre entre mouliniers, producteurs et le grand public permet de communiquer sur nos productions locales et le savoir-faire des professionnels.



Plusieurs générations de mouliniers et producteurs : La famille Georgis du moulin Rossignol à Grasse et la famille Spinelli du Moulin de Castagniers

Elue référente : Chantal Bagnato

Agenda des élus

Octobre

- 3 Foire concours de Saint-Etienne-de-Tinée - C. Bagnato
- 6 Bureau de la CA06
- 8 Comité syndical PNR - B. Gabelier
- 13 Commission aménagement de la CA06 - Commission départementale de la chasse et faune sauvage J.P. Frère
- 15 Réunion au conseil départemental Xylella : M. Dessus, J.P. Frère
- 20 Conseil d'administration lycée Vert d'Azur , M. Dessus Bureau de la CA06
- 27 Bureau CRA PACA, M. Dessus, J. Coche
- 28 Séminaire des membres du bureau au Rouret
- 30 Comité régional de concertation «schéma des structures» J. Coche

Novembre

- 2 «Maison de pays» NCA, M. Dessus - Conseil d'administration du PNM, M. Dessus
- 3 Réunion Communauté de communes du pays des Paillons M. Dessus - B. Gabelier
- 10 Bureau de la CA06
- 17 Forum installation J. Coche
- 18 CDOA J.P. Frère - J. Coche
- 20 Session de la CA06
- 28 Journée Portes ouvertes des moulins à huile J.P. Frère

Indices du fermage 2015-2016

| Terres nues | Minima en € / ha / an | Maxima en € / ha / an |
|----------------|-----------------------|-----------------------|
| Littoral Nice | 539.58 | 1 348.92 |
| Coteau niçois | 174.88 | 482.40 |
| Alpes Niçoises | 9.79 | 88.85 |

| Serres | Minima en € / ha / an | Maxima en € / ha / an |
|---------------------|-----------------------|-----------------------|
| Chauffées | 1.09 | 1.80 |
| Non chauffées | 0.80 | 1.34 |
| Mixte non chauffées | 0.37 | 0.68 |

| Bâtiment | Valeur du point |
|-------------------------|-----------------|
| Bâtiment d'exploitation | 10.76 |
| Bâtiment d'habitation | 5.84 |

Protéger vos oliveraies des étourneaux

La profession a obtenu l'autorisation individuelle de tir aux étourneaux dans les vergers professionnels oléicoles pour défendre la récolte, du 1^{er} novembre 2015 au 31 mars 2016.

Le tir est possible, même en milieu péri-urbain avec armes de petits calibres tels que 12 mm, 14 mm et 410 mm.

Télécharger la demande d'autorisation

Contact
Benoit Esmengiaud : 04 97 25 76 54



Le bon sens a de l'avenir

Agriculteurs

Vous avez de la trésorerie.
Avec DAT Agri, Floriagri
sécurisez-la.

www.ca-pca.fr/agriculteurs

DAT Agri : gamme de dépôt à terme. Obligation minimale d'épargne d'une durée d'un mois, rémunérée à taux progressif garanti, qui varie selon le produit. Souscription minimale de 3.000 euros. Conditions des offres au contrat. Floriagri est un contrat d'assurance vie assuré par l'Inedia. Les dispositions complètes figurent dans la notice d'information. N'hésitez pas à solliciter votre conseiller pour connaître les conditions de vente et les modalités de remboursement. Inedia, compagnie d'assurance de personnes, filiale de Crédit Agricole Assurances. Entreprise régie par le code des assurances. CA au capital entièrement libéré de 950 745 065 euros. Siège social : 50-58 rue de la Procession 75015 Paris - RCS Paris : 304 028 123
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutual Provence-Côte d'Azur Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social : avenue Paul Arène - Les Négadis - 83900 DRAGUIGNAN - RCS DRAGUIGNAN 415 176 073
Société de courtage d'assurance immatriculée au registre des intermédiaires en Assurance sous le n° 07 006 753 et consultable sur www.orias.fr © Inq - Thinkstock - MAM COM - 02/14